

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 avril 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28, 29 mars 2017

2017 V 4G Vœu relatif à l'accessibilité des bornes « histoire de Paris ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Considérant la loi du 11 février 2005 promouvant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ;

Considérant que la notion d'accessibilité doit être incluse dans l'ensemble des projets initiés par la collectivité ;

Considérant que la stratégie handicap poursuit l'objectif de rendre la Ville accessible à tous points de vue et à tous types de handicap ;

Considérant la présence des bornes « histoire de Paris », aussi appelé « pelle Stark », dans les rues de Paris installé par la Ville depuis 1992 ;

Considérant que les informations sur l'histoire de Paris inscrites sur ces panneaux ne sont pas accessibles à certaines personnes en situation de handicap ;

Considérant que le recours aux nouvelles technologies pourrait permettre de rendre accessible ces informations au plus grand nombre ;

Aussi, sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj et des élu-e-s communistes-Front de Gauche,

émet le vœu :

- Qu'une réflexion soit menée pour rendre accessible ces panneaux et informations historiques aux personnes en situations de handicap.